
SUJET

LOGEMENTS ACCESSIBLES

QUESTION

Que fait le gouvernement pour aider les Canadiens et Canadiennes à accéder à des logements accessibles, quelles que soient leurs capacités physiques ou autres?

RÉPONSE

- **Notre gouvernement encourage le développement de collectivités plus inclusives et accessibles par le biais de programmes dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement afin de donner la priorité aux ensembles de logements qui incluent des caractéristiques d'accessibilité et qui sont situés à proximité des transports en commun, des services et des soutiens, ainsi que des possibilités d'emploi.**
- **Par exemple, les ensembles résidentiels financés dans le cadre du Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCIL) et de l'initiative Financement de la construction de logements locatifs (iFCLL) doivent également être de conception universelle ou sans obstacles ou comprendre des aires communes qui respectent ou dépassent les exigences locales en matière d'accessibilité.**
- **Depuis le lancement de la Stratégie, nous avons contribué à la création, à l'entretien ou à la réparation de plus de 43 000 logements accessibles au Canada. Monsieur le Président, nous nous efforçons de rendre plus accessible l'endroit où l'on se sent chez soi, afin qu'il fasse la différence dans la vie des nombreuses personnes qui en ont besoin.**

CONTEXTE

Favoriser des collectivités inclusives et accessibles*	
Fonds d'innovation pour le logement abordable	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 10 % des logements doivent être accessibles. • La priorité est accordée aux ensembles situés dans un rayon de 500 à 1 000 mètres des transports en commun ou de services.
Initiative Financement de la construction de logements locatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 10 % des logements et des aires communes doivent respecter ou dépasser les exigences locales en matière d'accessibilité. • Une plus grande priorité est accordée aux ensembles ayant un accès aux transports en commun.
Fonds national de co-investissement pour le logement	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 20 % des logements doivent respecter ou dépasser les normes d'accessibilité et tous les ensembles doivent également être de conception universelle ou sans obstacles. • Une plus grande priorité est accordée aux ensembles situés à proximité des transports en commun.
Initiative pour la création rapide de logements	<ul style="list-style-type: none"> • Les ensembles de logements modulaires dans les 15 grandes villes doivent fournir au moins 5 % plus de logements accessibles que les exigences locales en matière d'accessibilité. À l'extérieur des grandes villes, la priorité est accordée aux ensembles qui dépassent les exigences locales en matière d'accessibilité.

* Les exigences diffèrent selon la conception et les objectifs du programme.